PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Furiani

REGLEMENT GRAPHIQUE

4 – Trame Verte, Bleue et noire

Historique de l'élaboration du PLU

Révision prescrite par délibération du 28 septembre 2012,
complétée par délibération du 5 mai 2017
Projet de PLU arrêté le 9 août 2019
PLU approuvé le 2 juillet 2020

Modification simplifiée n°1

Modification prescrite par arrêté du 3 février 2021
Modification approuvée par délibération du 2021

CYCLADES
Espace Wagner, bt A1
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE

NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc - Rue Lawrence Durrell
BP 31 285
84 911 AVIGNON

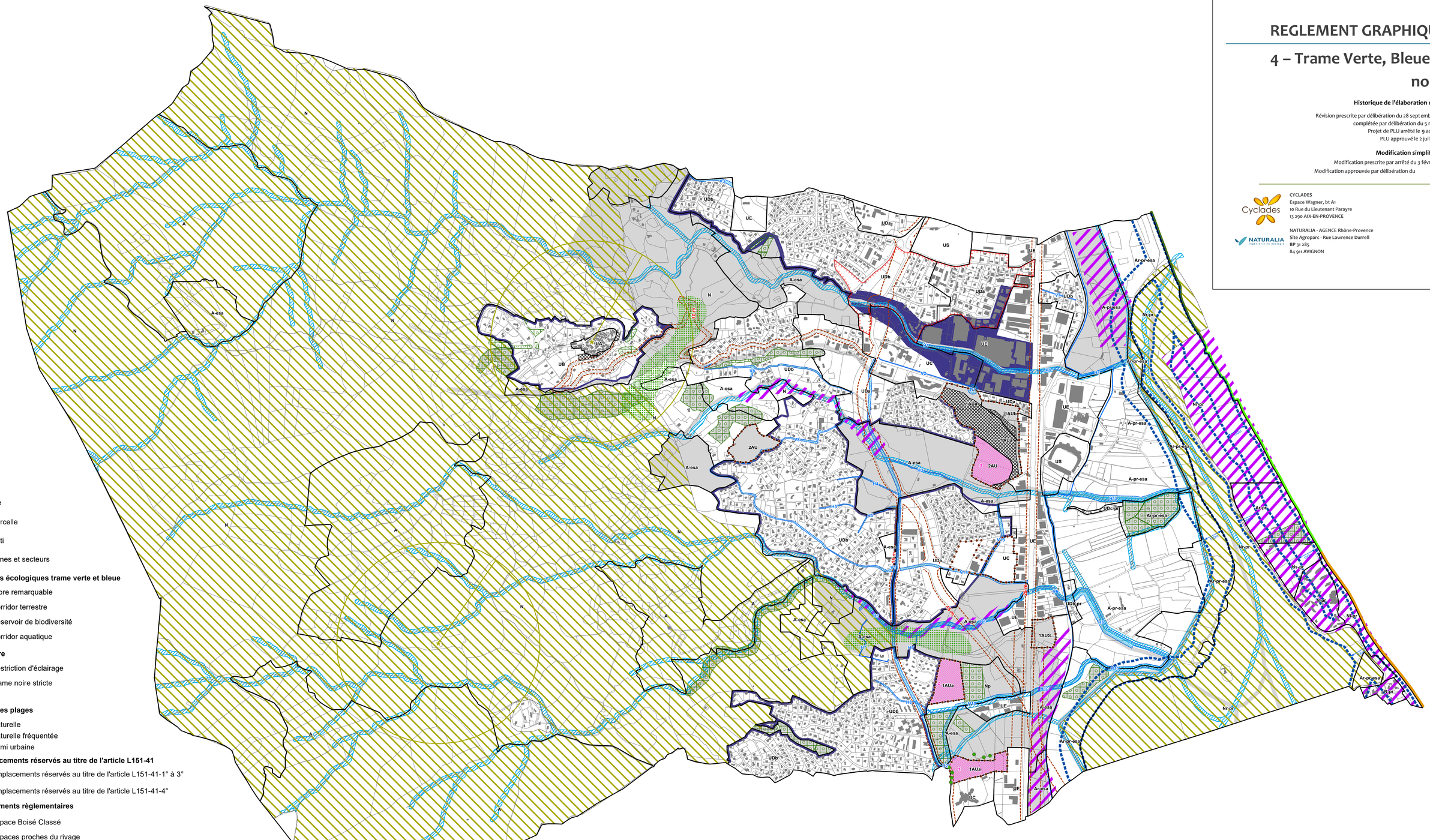

Légende

- Parcelle
- Bâti
- UA Zones et secteurs

Continuités écologiques trame verte et bleue

- Arbre remarquable
- Corridor terrestre
- Réservoir de biodiversité
- Corridor aquatique

Trame noire

- Restriction d'éclairage
- Trame noire stricte

PLU

Vocation des plages

- Naturelle
- Naturelle fréquentée
- Semi urbaine

Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41

- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3°
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4°

Autres éléments règlementaires

- Espace Boisé Classé
- Espaces proches du rivage
- Bande d'identification du périmètre inconstructible des 100 mètres
- Marge de recul
- Périmètre OAP
- Monument historique
- Périmètre de protection des Monuments Historiques (500 mètres)
- Coupure d'urbanisation
- Zone non aedificandi
- Secteur de mixite sociale au titre de l'article L151-15

N

0 100 200 300 400 500 Mètres